



**Mairie de Saint-Pathus**  
Rue Saint-Antoine  
77178 SAINT-PATHUS  
Téléphone : 01 60 01 01 73  
Télécopie : 01 60 01 58 29

# PROCES VERBAL

## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2007

L'an deux mille sept, le dix neuf septembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur STEPHAN.

**Étaient présents :** M. STEPHAN, M. JOURNET, Mme THOUVENIN, Mme ALEXIS, M. ENCINAS, M. GIRIER-DUFOURNIER, Mme FENEUILLE, Mme GUIHENEUX, Mme ARBI, M. VESCHAMRE, M. LE GOAZRE DE TOULGOET, M. VAN HAVERMAET, M. BONNERAVE, M. MILLOUR

**Absents excusés:**

M. NICOLAS ayant donné pouvoir à M. STEPHAN  
M. HENRY ayant donné pouvoir à M. MILLOUR  
M. CARON ayant donné pouvoir à M. BONNERAVE

**Absents :**

M. BOULARAND  
M. AZEROUAL  
Melle BARHOUMI  
Mme MARCHAND  
Mme VLERICK  
M. GODEFROIT  
Mme MAZURE  
Mme CHESNEAU

Le Maire constate le quorum et propose une secrétaire de séance : Mme Jocelyne THOUVENIN

Monsieur le Maire ouvre la séance

### **1 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2007**

*Le Procès Verbal est adopté par 13 Voix POUR et 4 Voix CONTRE (Messieurs HENRY, MILLOUR, CARON, BONNERAVE)*

### **2 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR A TEMPS COMPLET A COMPTER DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2007**

Ce poste est créé en vue d'une promotion interne à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2007. Cette personne va libérer un poste d'Adjoint Administratif qu'on laisse créer et qui sera occupé prochainement.

*La délibération est adoptée par 17 Voix POUR*

### **3 – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES**

Cette subvention exceptionnelle de 1000€ est versée au Comité des Œuvres Sociales pour les cadeaux de départ en retraite de 6 agents.

*La délibération est adoptée par 17 Voix POUR*

### **4 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'AIDE A LA PRATIQUE D'UN SPORT DE HAUT NIVEAU**

Par lettre en date du 26 août 2007, Monsieur et Madame BEAUCHET ont informé la municipalité que leur fille Laure allait intégrer pour la seconde année consécutive la liste de 1<sup>ère</sup> division senior de judo et qu'elle était inscrite en sport études au lycée Voltaire d'Orléans.

Compte tenu des frais occasionnés par la pratique du judo à haut niveau, il est proposé au Conseil Municipal de verser, comme l'an passé, une subvention exceptionnelle de 500€ au Club de Melle Laure BEAUCHET (l'AGPF77)

- Monsieur BONNERAVE demande que le Conseil Municipal soit tenu régulièrement au courant de ses résultats.

*La délibération est adoptée par 17 Voix POUR*

### **5 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DE LA MUSIQUE DE SAINT-PATHUS.**

L'Association de la Musique de Saint-Pathus cotisait à l'URSSAF avec un barème d'association sportive. Apparemment elle ne peut pas prétendre à ce tarif et un redressement de 7000€ a été fait par l'URSSAF.

Le président a demandé un recours à Jeunesse et Sports déclaré irrecevable et un recours gracieux rejeté par l'URSSAF.

Pour payer ce redressement sur 3 ans, il fait appel au fond parlementaire et à une subvention de 2000€ de la commune. Il augmente légèrement ses tarifs et demande un échancier.

Par ailleurs, il se renseigne pour rémunérer ses professeurs par chèques emplois.

*La délibération est adoptée par 17 Voix POUR*

### **6 – RECENSEMENT COMPLEMENTAIRE DU 1<sup>er</sup> AU 15 OCTOBRE 2007. VACATION ACCORDEE AUX AGENTS RECENSEURS**

Compte tenu que seule une trentaine de logements situés dans le secteur de Noëfort est concernée, le recensement complémentaire sera fait par une seule personne pendant son temps de travail.

La délibération n'a donc pas lieu d'être

### **7 – COMPTE RENDU DE DELEGATION**

Monsieur JOURNET procède à la lecture des arrêtés de délégation

- Arrêté n° 07-090 du 26 juin 2007 portant signature d'un contrat de télésurveillance alarme intrusion avec la Sté PILES pour les locaux de la Mairie.
- Arrêté n° 07-093 du 02 juillet 2007 portant signature d'un contrat d'abonnement de vérification périodiques n° 104-0707 avec la Sté A2L89

- **Arrêté n° 07-099 du 11 juillet 2007** portant signature d'une convention avec la ville de Meaux pour l'année 2007-2008 afin d'avoir accès à la piscine du Parc Frot pour les écoles de la commune.
- **Arrêté n° 07-103 du 19 juillet 2007** portant signature d'un contrat de prêt IFO40161 avec Dexia Crédit Local de France
- **Arrêté n° 07-110 du 08 août 2007** portant signature d'une convention de contrôle technique avec le bureau Véritas pour la réhabilitation d'une grange en services techniques et la réhabilitation des locaux de stockage
- **Arrêté n° 07-111 du 08 août 2007** portant signature d'une convention de contrôle technique avec le bureau Véritas pour la reconstruction du tennis Club House
- **Arrêté n° 07-112 du 08 août 2007** portant signature d'un contrat de coordination S.P.S avec le cabinet M.O.C/DULA pour l'opération de reconstruction du Club House, terrains de tennis.
- **Arrêté n° 07-113 du 08 août 2007** portant signature d'un contrat de coordination S.P.S avec le cabinet M.O.C/DULA pour l'opération d'aménagement d'un logement de gardien et de bureaux de services techniques avec un aménagement de locaux de stockage.
- **Arrêté n° 07-116 du 17 août 2007** portant signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet BEC pour le projet d'élaboration du contrat triennal de voirie 2008-2009-2010
- **Arrêté n° 07-117 du 17 août 2007** portant signature d'un contrat d'emprunt n° 2070131 avec la Caisse d'Épargne et de prévoyance de Paris IDF
- **Arrêté n° 07-121 du 27 août 2007** portant signature d'un avenant au contrat de transport scolaire n° 2002-SRT/RS-042 signé avec les Courriers de l'Ile de France pour l'année scolaire 2007-2008
- **Arrêté n° 07-126 du 06 septembre 2007** portant modification du coût du loyer indiqué dans le bail commercial signé entre la Mairie de Saint-Pathus et M. Dumont Gérant de la S.A.R.L L'Auberge des Brumiers à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2007
- **Arrêté n° 07-127 du 06 septembre 2007** portant signature d'un avenant n° 1 en complément du marché d'entretien de l'éclairage public passé avec la Sté Martinot (Forclum)

## **8 – QUESTIONS DIVERSES**

Aucune

## **9 – INFORMATION**

Lecture d'un avis de la Chambre Régionale des Comptes concernant l'affaire qui oppose la Mairie de Saint-Pathus à la Société Européennes de Télécommunications (liquidée)

La séance est levée à 19h45